

Le Centre en 2013

Rapport annuel d'activité et de gestion 2013

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme



Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. APERÇU GÉNÉRAL	4
2.1 LE CENTRE EN QUELQUES CHIFFRES.....	4
2.2 STRUCTURE ET ORGANISATION DES MISSIONS ACTUELLES DU CENTRE	5
2.3 ORGANIGRAMME.....	6
2.4 CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
2.5 INTERFÉDÉRALISATION DU CENTRE : UN CENTRE MIGRATION À PART ENTIÈRE, UN DISPOSITIF ANTIDISCRIMINATION RENFORCÉ.....	8
3. DISCRIMINATION/ÉGALITÉ DES CHANCES	12
3.1 DISCRIMINATION	12
3.1.1 <i>Service de 1^{ère} Ligne</i>	12
3.1.2 <i>Service de 2^{ème} Ligne</i>	12
<i>Aperçu des principales activités en 2013</i>	13
3.2 ÉGALITÉ DES CHANCES.....	15
3.2.1 <i>Service Formation</i>	15
<i>Aperçu des principales activités en 2013</i>	15
3.2.2 <i>Service Diversité</i>	17
<i>Aperçu des principales activités en 2013</i>	17
3.2.3 <i>Service Handicap/Convention ONU</i>	20
<i>Aperçu des principales activités en 2013</i>	20
4. MIGRATIONS.....	23
4.1 ANALYSE DES FLUX MIGRATOIRES	23
<i>Aperçu des principales activités en 2013</i>	23
4.2 DROITS FONDAMENTAUX DES ÉTRANGERS.....	24
<i>Aperçu des principales activités en 2013</i>	25
4.3 TRAITE ET TRAFIC DES ÊTRES HUMAINS	25
<i>Aperçu des principales activités en 2013</i>	26
5. LE CENTRE EN RÉSEAU.....	28
5.1 LIENS DE COLLABORATION NATIONAUX	28
5.1.1 <i>Discrimination/Égalité des chances</i>	28
5.1.2 <i>Migration</i>	29
5.2 LIENS DE COLLABORATION INTERNATIONAUX	29
5.2.1 <i>Au sein de l'Union européenne</i>	29
5.2.2 <i>Le Conseil de l'Europe</i>	30
5.2.3 <i>L'Organisation pour la sécurité et la collaboration en Europe (OSCE)</i>	30
5.2.4 <i>Les Nations Unies</i>	31
6. LE SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	32
7. PUBLICATIONS 2013.....	34
8. BILAN ET COMPTES DE RÉSULTATS.....	37

1. Introduction

Vous tenez en main le rapport d'activité du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme 2013. Outre ce rapport d'activité, le Centre publiera, comme les années précédentes, trois rapports annuels thématiques pour 2013 : le *Rapport annuel Discrimination/Diversité*, le *Rapport annuel Migration* et le *Rapport annuel Traite/Trafic des êtres humains*.

2013 fut l'année du 20^e anniversaire de l'actuel Centre. Le 15 février 2013, nous avons organisé une journée d'étude au Résidence Palace, à l'endroit même où le Centre avait ouvert ses bureaux, afin de dresser le bilan de la lutte contre le racisme et les discriminations raciales. Nous avons également édité, à l'occasion de ce 20^e anniversaire, une publication dans laquelle 20 personnes donnent leur vision sur le racisme, la discrimination et l'intégration.

L'année 2013 fut aussi la dernière année d'activité complète du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. En effet, après le coup d'envoi d'un groupe de travail dès décembre 2006, il aura fallu attendre juillet 2012 pour qu'un accord politique soit atteint sur la réforme du Centre en un Centre interfédéral pour l'égalité des chances d'une part et un Centre fédéral Migration d'autre part. Cette réforme est effective depuis le 15 mars 2014. Nous y reviendrons plus loin dans ce rapport d'activité.

La préparation et la mise en œuvre de cette réforme ont monopolisé beaucoup de temps et d'énergie. Ce qui n'a pas empêché le Centre de remplir pleinement ses missions légales, y compris durant cette phase transitoire, de rester entièrement disponible pour les citoyens, les organisations et les institutions, et de respecter ses engagements internationaux. Comme vous pourrez le lire plus loin, le nombre de signalements a légèrement baissé, notamment parce qu'il y a eu moins d'événements médiatisés suscitant l'indignation des citoyens. En revanche, le Centre a ouvert davantage de dossiers en 2013 que l'année précédente. 2013 fut une année importante du point de vue des missions d'information – sensibilisation – formation et d'avis et recommandations politiques. Le 5 septembre 2013, nous avons présenté, en collaboration avec le SPF Emploi, la méthode et les premiers résultats du *Monitoring socio-économique*, un instrument qui permet de mesurer avec précision la participation économique des minorités ethnoculturelles. Celle-ci s'avère en effet significativement moins élevée que pour les personnes d'origine belge. L'année 2014 est placée sous le signe des 50 ans d'accords migratoires de la Belgique, principalement avec le Maroc et la Turquie : en 2013, nous avons présenté notre étude sur les 50 ans de migration turque ; celle consacrée aux 50 ans de migration marocaine est prévue pour 2014.

L'année 2014 sera marquée par la mise en œuvre des réformes. En effet, les parlements doivent encore désigner leurs représentants pour les nouveaux conseils d'administration, lesquels pourront à leur tour nommer la direction et approuver les nouveaux plans stratégiques triennaux. Vous en saurez plus en lisant les rapports d'activité que les deux nouvelles institutions publieront en 2015.

Bonne lecture.

Patrick Charlier
Directeur adjoint

Jozef De Witte
Directeur

2. Aperçu général

2.1 Le Centre en quelques chiffres

- » En 2011, le Centre a reçu au total **4.595** signalements, dont **57 %** via son site Internet.
- » Les requérants étaient majoritairement des hommes (**64%**).
- » **81%** des signalements concernaient les discriminations et **19%** les droits fondamentaux des étrangers.
- » Les **3713** signalements de discrimination ont donné lieu à l'ouverture de **1406** dossiers.
- » Les **882** signalements relatifs aux droits fondamentaux des étrangers ont donné lieu à l'ouverture de **198** dossiers.
- » Le Centre a introduit des actions en justice dans **14** dossiers de discrimination et a également entamé **18** procédures juridiques dans la lutte contre la traite des êtres humains.
- » Le Centre a dispensé **654** heures de sessions d'information (moins d'une demi-journée) et **1708** heures de formations (minimum une demi-journée), et a touché de la sorte **7252** personnes.
- » Pour l'année 2013, le Centre comptait **109** ETP dont **91** dans le personnel, **5** ETP dans des projets, **5** au service CRPD et **8** ETP au Service Pauvreté.
- » Le Centre est impliqué dans **7** partenariats internationaux

2.2 Structure et organisation des missions actuelles du Centre

Le Centre a été créé par la loi du 15 février 1993. Cette loi stipule que le Centre est un service public, pleinement indépendant dans l'exercice de ses missions légales et qui exécute ses tâches dans un esprit de dialogue et de collaboration avec d'autres acteurs. Le Centre est de ce fait une institution « sui generis ». Son statut diffère de celui des administrations fédérales, des institutions parastatales ou des entreprises publiques.

Lors de sa fondation en 1993, le Centre était uniquement compétent pour la lutte contre le racisme. Aujourd'hui, ses compétences sont beaucoup plus larges. Les missions légales du Centre s'articulent désormais autour de deux pôles à part entière :

- **Le pôle « Discrimination / Égalité des chances »**, avec comme mission de promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, la conviction religieuse ou philosophique, l'état de santé actuel ou futur, le handicap, la conviction politique, les caractéristiques physiques ou génétiques, ou encore l'origine sociale¹.

Les questions liées au genre relèvent de la compétence de notre institution sœur, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Le Centre n'est pas compétent non plus pour la discrimination basée sur la langue. Le gouvernement doit encore désigner une instance qui traitera de telles demandes. Il pourrait être cohérent que le Centre soit désigné à cet effet.

- **Le pôle « Migration »**, qui a pour mission de veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, d'éclairer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des flux migratoires et de stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.

En 1999 le **Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale** a été créé auprès du Centre par un accord de coopération. Ce service possède ses propres missions, travaille avec ses propres organes de direction et bénéficie de son propre budget. Il ne relève pas de la responsabilité du Conseil d'administration et de la direction du Centre. Vous trouverez à la page 29 un aperçu du fonctionnement de ce service en 2013.

Lors de la Conférence interministérielle du 12 juillet 2011, l'État fédéral, les Communautés et les Régions ont décidé, en application de l'article 33 § 2 de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, de confier au Centre le mandat **“de mécanisme indépendant chargé de la promotion, de la protection et du suivi de l'application de la Convention”**. À cet

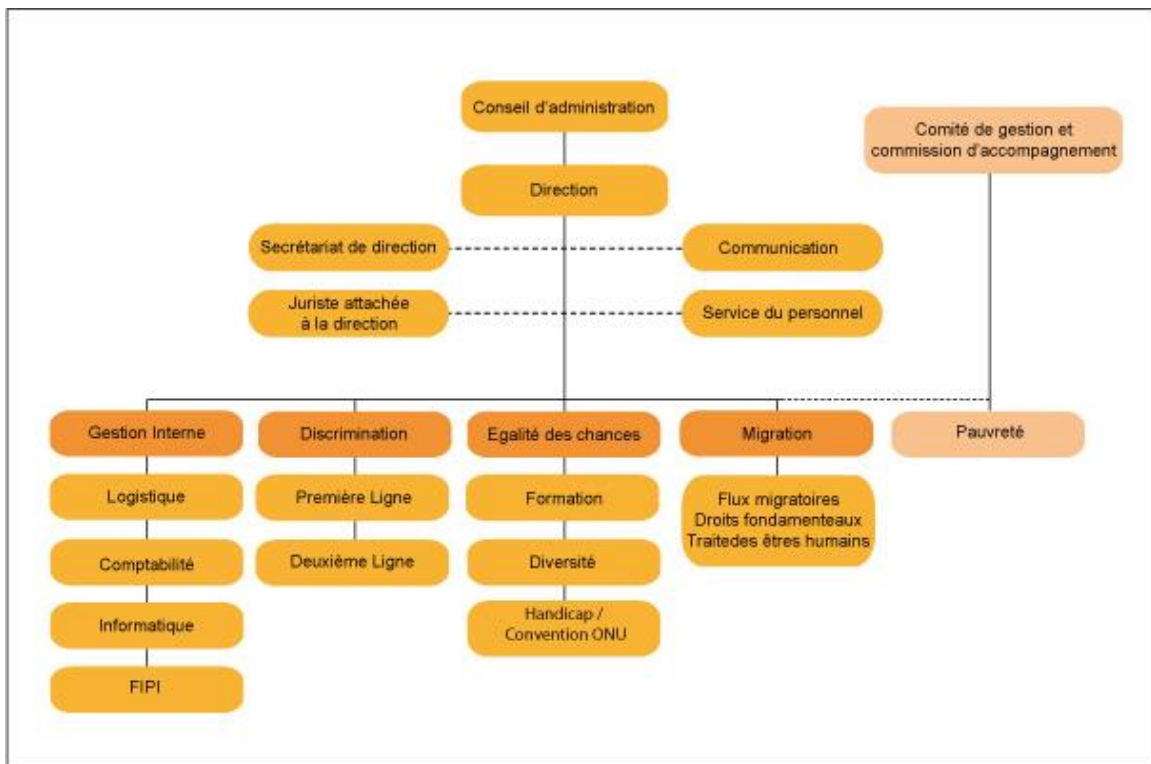
1 Les compétences du Centre n'ont pas encore été formellement élargies au critère de « conviction syndicale », tel qu'ajouté en 2009 après un arrêt de la Cour constitutionnelle, dans la liste des critères protégés par la loi antidiscrimination.

effet, un **Service Handicap / Convention Droit des Personnes Handicapées** a été constitué ; celui-ci a pour objectif de veiller à la promotion, la protection et le suivi de l'application de la Convention.

La loi de fondation du Centre stipule que ce dernier est **entièrement indépendant** dans l'exercice de sa mission qu'il l'exerce dans un **esprit de dialogue et de collaboration** avec des associations, des instituts, des organes et des services qui exécutent des missions similaires ou sont directement impliqués dans l'exécution de cette mission.

Compte tenu de la transformation du Centre, le plan stratégique 2011-2013 a été prolongé pour 2014, les nouvelles institutions devant chacune adopter leur propre plan stratégique. Cependant, le Centre a procédé à une évaluation de son plan stratégique actuel auprès de 42 parties prenantes. Ce rapport d'évaluation a été réalisé par Dirk Jacobs et Corinne Torrekens du Groupe de recherche sur les Relations Ethniques, les Migrations et l'Égalité (GERME) de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Il est disponible sur notre site internet².

2.3 Organigramme



² <http://www.diversite.be/rapport-d%E2%80%99%C3%A9valuation-de-l%E2%80%99action-du-centre-aupr%C3%A8s-de-ses-parties-prenantes-dans-le-cadre-du-plan>

2.4 Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration du Centre au 31/12/2013

Membres effectifs	Suppléants
<i>Hervé Hasquin</i> (président)	Isabelle Mazzara
Ann Verreth (vice-présidente)	Tinneke Huyghe
<i>Bernard Blero</i>	Fatima Shaban
<i>Jan Boulogne</i>	Anne-Marie Vangeenberghe
Anne-Emmanuelle Bourgaux	<i>Ahmed Laaouej</i>
Eddy Boutmans	Kurt Demeester
Naima Charkaoui	<i>Hakim Boutkabout</i>
Diane Culer	Chico Keksi
Claude Debrulle	Fatima Zibouh
Eugène Dimmock	Machteld Ory
Badra Djait	Jochen Soetens
Afaf Hemamou	Mohammed Tijjini
Laura Iker	Fabien Paelmans
Carine Jansen	Alain Jacobs
Véronique Lefrancq	Benoît Drèze
Eric Lemmens	Gisèle Marlière
<i>Alexander Miesen</i>	<i>Ingrid Inselberger</i>
Liesbet Stevens	<i>Karin Van Mossevelde</i>
<i>Soetkin Suetens</i>	<i>Khadija Zamouri</i>
Renaat Vandeveld	<i>Ina Vandenberghe</i>
<i>Steven Vansteenkiste</i>	Lieve De Cocq

Commissaire du gouvernement
<i>Philippe Bouchat</i>

Italique= membres démissionnaires

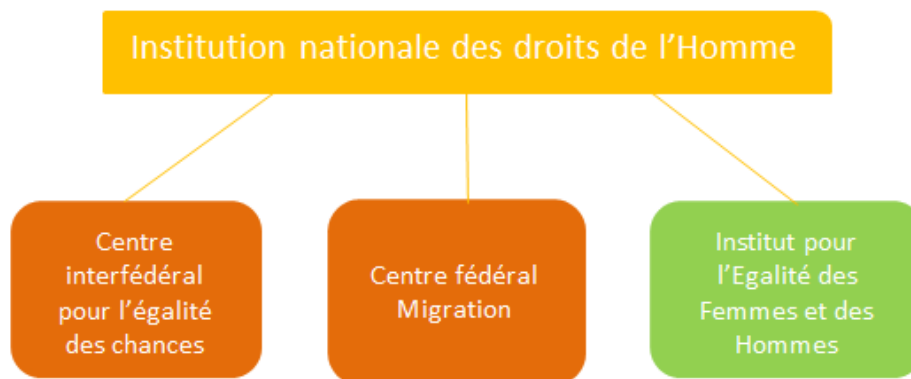
2.5 Interfédéralisation du Centre : un centre Migration à part entière, un dispositif antidiscrimination renforcé

En juillet 2012, le gouvernement fédéral, les Régions et les Communautés ont conclu un accord de coopération visant à transformer le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, actuellement institution fédérale, en une institution interfédérale de lutte contre les discriminations. Le Centre voit ainsi sa mission en matière de lutte contre les discriminations élargies aux compétences des Régions et Communautés, en plus des compétences fédérales.

Cet accord ouvre de nouvelles possibilités de concertation et de collaboration entre les différents pouvoirs publics du pays dans la lutte contre les discriminations, tout en garantissant le respect de l'autonomie et des compétences de chacune des entités (fédérale ou fédérées).

Par ailleurs, les actuelles missions du Centre en matière d'analyse des migrations, de droits fondamentaux des étrangers et de traite des êtres humains seront confiées à une institution séparée et fédérale.

Enfin, il convient de rappeler que la Belgique doit se doter d'une Institution nationale des droits de l'Homme (INDH) conforme aux Principes de Paris. Par conséquent, il y a un accord de principe en vue d'élaborer un projet d'accord de coopération portant sur la création d'un Institut coupole pour les droits de l'Homme. Le « Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations », le « Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains » et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (actuellement fédéral et qui doit également être interfédéralisé) auraient dû en être partie prenante. Il reviendra aux gouvernements issus des élections de mai 2014 de reprendre ce chantier.



Les avancées : plus de proximité, plus d'indépendance

En ce qui concerne les missions de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre le racisme et les discriminations, l'interfédéralisation du Centre renforce son rôle de service public et sa proximité avec le citoyen.

Chaque citoyen du pays pourra en effet s'adresser à une **instance unique** s'il est victime de discrimination sur base des critères protégés des lois et décrets Antidiscrimination, quel que soit le niveau de pouvoir concerné.

Par ailleurs, le citoyen pourra continuer à s'adresser soit directement au bureau central du Centre, à Bruxelles, soit aux points de signalement locaux en Flandre (les « meldpunten ») ou en Wallonie (au sein des espaces Wallonie). Si ce dispositif décentralisé faisait déjà l'accord de protocoles de collaboration entre les différentes entités, il est aujourd'hui consolidé et directement intégré au Centre interfédéral.

Pour le citoyen, la réforme va donc clairement dans le sens de la simplification. Ceci devrait contribuer à résoudre la question du sous-rapportage des cas individuels de discrimination.

L'indépendance des futurs Centres devrait également se voir renforcée grâce à une « nouvelle architecture » de ses conseils d'administration.

Pour rappel, le Centre est actuellement administré par un Conseil d'administration pluraliste. Ce Conseil est composé de 21 membres et d'un commissaire de gouvernement, nommés par le gouvernement fédéral. Parmi ces membres, 7 sont proposés par les Communautés et les Régions.

A l'avenir le CA interfédéral sera composé de 21 membres qui seront nommés par les Parlements :

- 10 par la Chambre des représentants
- 4 par le Parlement flamand
- 2 par le Parlement wallon
- 2 par le Parlement de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles)
- 2 par le Parlement bruxellois
- 1 par le Parlement germanophone

4 chambres sont créées au sein du CA interfédéral (flamande, bruxelloise, francophone et fédérale) qui seront amenées à traiter les questions qui relèvent exclusivement de leur niveau de compétence. La parité de sexe est par ailleurs garantie.

De même, actuellement, les directeurs et coordinateurs sont nommés par le gouvernement. A l'avenir, la nomination des directeurs et des éventuels coordinateurs seront une prérogative du CA interfédéral.

Quant au nouveau Centre fédéral Migration, son nouveau CA sera composé de 10 membres désignés par le Parlement fédéral comme membres de la Chambre fédérale du Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations.

Le Centre Migration aura pour mission de veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, d'éclairer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des flux migratoires dans les limites des compétences fédérales. Il restera également chargé de stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, toujours dans le cadre des compétences fédérales.

Les deux nouveaux Centres exerceront leurs missions respectives en toute indépendance.

Des articulations à préserver

Dix ans après sa création, en 2003, le Centre recevait du législateur la mission d'informer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des flux migratoires et de veiller aux droits fondamentaux des étrangers. Cette nouvelle mission ne faisait qu'officialiser l'action que le Centre menait en matière de protection des droits des étrangers depuis sa création, notamment via son droit de visite dans les centres fermés, ses avis en matière de régularisation, son assistance dans le suivi de dossiers de séjour,... Le lien entre « lutte contre le racisme » et « promotion des droits des étrangers » se faisait alors naturellement.

Aujourd'hui encore, plusieurs questions telles que celle de l'intégration ou celle de la nationalité sont abordées tant sous l'angle « discrimination » que sous l'angle « migration ». De nombreuses autres thématiques se « croisent » d'ailleurs : immigration/vieillesse, droit d'asile/orientation sexuelle, etc. Il faudra donc veiller, après la transformation du Centre en deux institutions, à préserver ces « **articulations naturelles** » et continuer à privilégier une approche pluridisciplinaire. La nécessité de cette collaboration a été soulignée par le comité CERD (Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale) dans les conclusions qu'ils a rendues le 21 février 2014, à l'occasion de l'examen du rapport belge.

Toujours en matière de collaborations, le Centre a toujours veillé depuis sa création à tisser des **partenariats avec des organisations de terrain**. Il peut s'agir d'organismes ou institutions publiques ou parapubliques (CPAS, centres de recherches universitaires, centres régionaux d'intégration, etc.) mais aussi d'associations actives dans différents secteurs (associations de défense des droits des personnes handicapées, associations représentatives des homosexuels,...). Cette collaboration permanente permet de maintenir une approche des problèmes ancrée dans la réalité.

Les missions du Centre s'exercent également dans un **contexte international**. Il est impliqué dans les principales organisations œuvrant à des objectifs communs aux siens, en tant que membre, membre observateur ou avec voix consultative. Au niveau de l'Union européenne, citons Equinet (Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité), l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (*Fundamental Rights Agency – FRA*), le Réseau des points de contact nationaux pour l'intégration (*National Contact Points – Integration* ou « ») de la Commission européenne, le Réseau européen des migrations, le Réseau informel de rapporteurs nationaux/de mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains. Citons aussi, au niveau du Conseil de l'Europe, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et, au niveau de l'OSCE, la participation aux activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme. Enfin, le Centre a été ré-accrédité comme Institution nationale des droits de l'Homme (statut B) pour la Belgique par les Nations Unies en mars 2010.

En 2013, le Centre a préparé et déposé deux rapports parallèles aux rapports étatiques : le rapport parallèle CAT sur la mise en œuvre en Belgique de la Convention internationale contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; et le rapport parallèle CERD sur la mise en œuvre en Belgique de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Ils ont été transmis aux comités onusiens chargés de les examiner. Le Centre a également été auditionné par les délégations de l'ECRI (European

Commission against Racism and Intolerance) et du CPT (Comité européen pour la prévention de la torture et des peines et traitements inhumains ou dégradants) qui ont visité la Belgique en 2013. Les rapports de ces visites sont disponibles sur les sites internet des institutions concernées³.

Ces dernières années, la collaboration internationale gagne en importance et le Centre investira, à l'avenir, de plus en plus dans la collaboration tant bilatérale que multilatérale.

Le Centre est donc loin d'être un acteur isolé sur la scène des droits humains. Grâce à leur future architecture, les deux nouvelles institutions devraient gagner en indépendance et en efficacité. Mais le Centre espère vivement que la « coupole interfédérale des droits de l'Homme » promise depuis longtemps verra rapidement le jour, elle qui devrait améliorer l'harmonisation et la coordination de tous les mécanismes des droits de l'Homme existant dans ce pays et combler les lacunes que les différents organes internationaux, notamment au niveau des Nations Unies, continuent – à juste titre – à pointer du doigt. Il en résultera à la fois de meilleures garanties quant au respect des droits fondamentaux de chaque résident de notre pays, et la réalisation plus complète et cohérente de nos engagements internationaux.

³ http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Belgium/Belgium_CBC_en.asp
<http://www.cpt.coe.int/fr/apropos.htm>

3. Discrimination/Égalité des chances

3.1 Discrimination

3.1.1 Service de 1^{ère} Ligne

Le service 1^{ère} Ligne traite tous les signalements qui arrivent au Centre. Ce service fournit aux requérants une première réponse dans un délai raisonnable.

Les requérants peuvent introduire un signalement grâce à un formulaire en ligne disponible sur le site www.diversite.be, par téléphone, ou en se rendant directement au Centre pendant les heures de permanence ou sur rendez-vous.

Le Service de 1^{ère} Ligne reçoit des signalements concernant une discrimination ou des demandes d'informations ou de conseils. Le service assure un accueil professionnel et propose aux requérants des solutions concrètes. Dès qu'un requérant demande une intervention du Centre et si ce dernier est compétent en la matière, un dossier est ouvert. Après une première analyse, ce dossier est transmis au Service de 2^{ème} Ligne.

En matière de droits fondamentaux des étrangers, le service 1^{ère} Ligne conseille les personnes sur toutes les questions administratives relatives à l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Concrètement cela va entre autres des possibilités de régulariser leur séjour ou des procédures en matière de regroupement familial aux questions d'accès à la nationalité ou au marché du travail. Le service 1^{ère} Ligne prend, par exemple, contact avec les administrations locales et fédérales ainsi que des avocats afin d'aider au mieux les personnes s'adressant au Centre.

Lorsque le service reçoit une question pour laquelle le Centre n'est pas compétent, il transfère la demande aux instances concernées. Les questions et signalements relatifs à une discrimination liée au genre sont, par exemple, renvoyés à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

3.1.2 Service de 2^{ème} Ligne

Une des premières missions du service est le traitement des dossiers individuels relatifs aux discriminations concernant l'ensemble des critères pour lesquels le Centre est compétent (âge, handicap, orientation sexuelle, critères « raciaux », convictions religieuses et philosophiques, fortune, état de santé...) et dans tous les secteurs de la société (emploi, logement, assurances, enseignement, horeca, police, cyberhaine,...).

Tous les collaborateurs du service de 2^{ème} Ligne sont spécialisés dans divers domaines ou pour certains groupes cibles. L'approche multidisciplinaire permet de trouver des solutions en dehors des procédures judiciaires fixées par les lois antidiscrimination et antiracisme.

Le Centre recherche principalement des solutions extrajudiciaires. Dans les cas les plus graves et les plus flagrants, lorsqu'un dialogue semble impossible ou que le dossier présente une pertinence sociale importante (par exemple valeur de précédent, clarification de la législation, etc.), le Centre opte pour la voie judiciaire.

De plus, le Service part du traitement des dossiers individuels en vue de mener une action plus structurelle et préventive. Les collaborateurs contribuent au développement d'instruments de politique, d'études et d'enquêtes, notamment par des groupes de travail transversaux.

Cyberhaine

Les cas de cyberhaine peuvent également être signalés au Centre sur le site Internet www.diversite.be. Deux collaborateurs du service de 2^{ème} Ligne traitent les dossiers de cyberhaine en étroite collaboration avec les collaborateurs du service de 1^{ère} Ligne.

Aperçu des principales activités en 2013

En 2013, le département Discrimination (services 1^{ère} Ligne et 2^{ème} Ligne) a traité 3713 signalements et ouvert 1406 dossiers (sur base des signalements ou par autosaisine).

Pour une analyse détaillée des chiffres, vous pouvez consulter le rapport annuel Discrimination / Diversité 2013 (publication en mai 2014). Pour des informations concernant le traitement des signalements, nous vous renvoyons à notre brochure « Poser une question – Introduire un signalement », qui peut être consultée sur notre site internet⁴.

La lutte contre les discriminations nécessite naturellement une bonne collaboration et une bonne interaction avec les autres acteurs de terrain et en particulier, avec la société civile. C'est pourquoi le département discriminations a mis sur pied en 2013 le projet DISC TOUR. L'objectif était de rencontrer un grand nombre d'associations, représentant les différents groupes cibles du Centre et de les informer sur notre fonctionnement et notre stratégie en matière de traitement des signalements et dossiers de discrimination.

Une des missions légales du Centre est d'informer les victimes de discrimination et de délits de haine sur leurs droits, de les assister, de rechercher des solutions extrajudiciaires et le cas échéant, d'ester en justice en son nom propre. Au sein du Centre, cette mission est actuellement confiée aux services de première et de deuxième ligne au sein du département Discrimination. Durant les années écoulées, le département a eu soin de mettre en place un accueil le plus accessible en vue d'un soutien de qualité des requérants et des victimes de discrimination, ainsi qu'une prise en charge efficace et effective des dossiers individuels, leur enregistrement et rapportage (chiffres, solutions négociées, jurisprudence, ...). Malgré les efforts déjà entrepris, le département vise à améliorer plus encore les méthodes de travail, notamment en prenant mieux en compte les besoins et opinions des associations de terrain.

L'objectif du DISC TOUR était donc expressément de recevoir un feedback critique des associations concernant le fonctionnement des 1^{ère} et 2^{ème} lignes du Centre. Au total, ce sont plus de 40 associations qui ont été visitées ou reçues dans le cadre du DISC TOUR. Un programme d'une demi-journée était prévu à chaque fois.

⁴ <http://www.diversite.be/poser-une-question-%E2%80%93-introduire-un-signalement>

Le DISC TOUR n'était pas uniquement dirigé vers les personnes responsables au sein des différentes associations, mais particulièrement vers les collaborateurs/membres/volontaires qui sont le plus en contact direct avec des victimes (potentielles) de discrimination.

Le but recherché était en effet d'envisager avec ces collaborateurs des possibilités pour diminuer le seuil de signalement pour certains groupes. Le Centre souhaite en effet soutenir le plus grand nombre possible de victimes (potentielles) de discrimination et leur offrir des solutions accessibles et satisfaisantes.

Collaboration structurelle : formulaire partenaire.

Durant le DISC TOUR, une démonstration du formulaire partenaire a été présentée à quelques associations. Le Centre souhaite offrir aux organisations partenaires un accès sécurisé à un formulaire de signalement électronique. Avec un tel formulaire ou « formulaire partenaire », l'association peut directement encoder des signalements dans le système d'enregistrement du Centre.

Le formulaire partenaire sera uniquement utilisé pour les signalements relatifs à des faits concrets qui tombent clairement dans le cadre des compétences et missions légales du Centre en matière de lutte contre les discriminations et de protection des droits des personnes avec un handicap. Le signalement peut être couplé avec une demande explicite d'avis ou d'assistance (le cas échéant au nom d'une ou plusieurs personnes concernées identifiées, i.e. des victimes potentielles), mais peut aussi être fait pour information ou pour des raisons principalement liées au rapportage.

Avec cet accord, le Centre et l'organisation partenaire établissent une collaboration dont l'objectif principal est de réduire le seuil de signalement pour les victimes de discrimination, d'améliorer l'enregistrement, le traitement et le suivi de tels signalements et d'optimiser le feedback et le rapportage sur cette problématique.

3.2 Égalité des chances

3.2.1 Service Formation

L'accueil, l'analyse, l'exécution et l'évaluation des demandes

Le service Formation rassemble et analyse les demandes de sessions d'information, de sensibilisation ou de formation. Cette analyse permet d'établir des priorités et de développer des solutions personnalisées qui tiennent compte du sujet, des attentes et du public. Il est alors fait appel aux collaborateurs du service ou à des collaborateurs d'autres services, voire à des intervenants extérieurs.

Le service mène différents types d'intervention. Une information peut consister en une présentation dans le cadre d'une journée d'étude ou une conférence organisée par un tiers. Une sensibilisation réfère à une intervention interactive d'une demi-journée maximum (par exemple un workshop). Une formation, enfin, consiste en une intervention de plus longue durée (de un à trois jours) avec un groupe restreint. Ces formations sont développées sur mesure avec les commanditaires.

Par ailleurs, le service mène des projets d'accompagnement, de soutien et de coaching de processus de changement structurel en matière de diversité. Les bénéficiaires de ces projets peuvent être des institutions, des organisations, des entreprises, des structures ou des secteurs.

Aperçu des principales activités en 2013

En 2013, le Centre a consacré au total 2.362 heures à des sessions de formation dans différents secteurs et a ainsi touché 7.252 personnes.

Les interventions de courte durée (654 heures) relevaient essentiellement de l'information et de la sensibilisation. Le Centre a touché 5.410 personnes par ce biais.

La plupart des interventions (1.708 heures) étaient des formations de longue durée (d'une demi-journée à trois jours) nécessitant une préparation pédagogique. En 2013, 1.842 personnes ont participé à ces formations.

Le Centre mise sur les formations destinées aux petits groupes d'environ 15 participants. D'où le choix méthodologique de rendre ces formations aussi actives et participatives que possible et d'offrir une grande variation de formes d'apprentissage. Les formations du Centre tendent en outre à se rapprocher autant que possible de la réalité professionnelle spécifique des participants ; elles se concentrent sur l'impact structurel qu'elles peuvent exercer au sein d'une organisation, d'une entreprise ou d'un service public. C'est pourquoi elles ne sont pas seulement axées sur la connaissance mais aussi, dans une large mesure, sur l'acquisition de nouvelles visions et attitudes.

Les formations peuvent s'articuler autour d'un ou plusieurs thèmes, comme la communication interculturelle, les stéréotypes et préjugés ou la gestion de la diversité. Le Centre dispense également des formations sur la législation antiracisme et antidiscrimination et la façon dont elle peut être appliquée, ou encore sur un critère bien déterminé de cette législation (par exemple l'âge, l'orientation sexuelle ou le handicap).

En 2013, une grande partie des sessions de formation de longue durée (1.045 heures) ont été réalisées auprès de la police. La majorité de ces interventions s'inscrivent dans le cadre de la

convention entre la police intégrée et le Centre. Ce partenariat repose d'une part sur le pilier des formations sur la diversité, et d'autre part sur deux piliers essentiels et complémentaires : le soutien du réseau Diversité de la police intégrée et le soutien des processus structurels en matière de diversité auprès de la police.

Dans le pilier des formations sur la diversité, outre l'offre existante de sept formations dispensées à la police, le service a développé en 2013 une nouvelle formation qui sera proposée pour la première fois en 2014. Il s'agit d'une formation spécifique à destination des fonctionnaires de police de référence recrutés dans le cadre de la nouvelle circulaire COL 13/2013 relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de discriminations et de délits de haine (en ce compris les discriminations fondées sur le sexe).

Une autre part (325 heures) des sessions de formation se sont déroulées auprès d'institutions publiques.

Ainsi, à la demande de l'Institut de Formation de l'Administration Fédérale (IFA), le Centre a dispensé la formation '*Gérer les différences en milieu professionnel*' à l'intention des collaborateurs de différentes administrations fédérales qui sont amenés à traiter des situations de diversité dans le cadre de leur fonction. Lors de ces trois journées de formation, les participants acquièrent plusieurs cadres et méthodes pour réfléchir à leurs actes professionnels.

À la demande de la cellule Diversité du SPF Personnel et Organisation, une série de formations a également été proposée aux conseillers en prévention et aux personnes de confiance sous le titre '*Discrimination ou harcèlement au travail : faites-vous la différence ?*'. Grâce à une approche active-participative basée sur des dilemmes, les participants se familiarisent avec la législation antidiscrimination et en saisissent mieux les rapports avec la loi sur le bien-être.

Une série de formations ont également été réalisées à la requête d'administrations régionales, de villes et de communes.

Le secteur des soins a une nouvelle fois bénéficié de plusieurs interventions (75 heures) en 2013. Ces formations sont dispensées à des organisations qui offrent différents types de services à divers endroits, comme les maisons de repos et de soins ou les services d'aide à domicile. Ces interventions permettent de toucher des travailleurs aux tâches et profils différents. Les formations visent à offrir les outils nécessaires pour gérer la diversité croissante dans le domaine des soins.

D'autres formations (73 heures) ont été dispensées dans le secteur de l'enseignement à l'intention des inspecteurs scolaires. Ces derniers sont familiarisés avec la législation antidiscrimination afin de déceler les infractions dans les écoles. Ils sont également sensibilisés aux phénomènes générateurs de discrimination (stéréotypes et préjugés) en vue d'agir préventivement.

De plus, le Centre a signé cette année un accord de coopération avec l'Institut des Hautes Études des Communications Sociales (IHECS) : le Centre a préparé la matière du cours d'Études Interculturelles (24 heures) de deuxième année de master Animation Socioculturelle et Éducation Permanente (ASCEP) et l'a enseignée.

Dans le secteur de la jeunesse (46 heures), le Centre a notamment investi dans une formation dispensée dans le cadre de l'appel à projet 'Les jeunes disent 'non' aux crimes de haine' de la Région de Bruxelles-Capitale. Les organisations étaient invitées à soumettre un projet destiné à attirer l'attention de leurs jeunes sur le racisme, le sexisme et l'homophobie. Afin de préparer les

travailleurs de la jeunesse, les animateurs et les bénévoles à cette mission, le Centre a organisé des sessions de coaching sur la cyberhaine et les délits de haine en général.

Enfin, le Centre a donné plusieurs formations (144 heures) dans une série d'autres secteurs, parmi lesquels les médias, la migration et le sport. Diverses formations internes ont également été mises sur pied en 2013.

Formation et instruction 2013 : sous la loupe

Outre ces 1.708 heures de formations longues, le service Formation a également été très actif dans d'autres formes d'intervention et processus.

En 2013, le Centre a poursuivi – en partenariat avec la cellule Diversité du SPF Personnel et Organisation – son travail d'accompagnement de procédures et de coaching pour l'élaboration d'une politique de la diversité auprès de l'Office National des Vacances Annuelles (ONVA). L'ONVA s'est assigné comme objectif de devenir, d'ici à 2014, une organisation anticipant les questions de diversité au sens le plus large. Cela suppose l'existence d'une politique de la diversité, qui réponde efficacement aux questions de diversité actuelles et futures. Le Centre a apporté ses avis, son coaching et son soutien aux divers stades de ce processus de changement structurel.

En 2013 toujours, le service Formation a investi pour la première fois – à titre de projet pilote – dans une trajectoire de formation dans le cadre de la médiation pénale. À la demande de la Maison de Justice de Bruxelles, le Centre a pris les rênes de l'élaboration d'une formation pour un auteur de déclarations islamophobes sur les réseaux sociaux. Cette trajectoire de 20 heures n'a pas été exclusivement menée par le Centre. Une série d'intervenants issus de la société civile bruxelloise ont également pris en charge une partie de ce projet.

Dans l'optique de nouveaux projets pilotes, de multiples questions méthodologiques ont été creusées dans le cadre de cette trajectoire (l'"auteur" en tant qu'intervenant actif dans la formation, le respect de la confidentialité, la prévention des jugements/préjugés,...) puis évaluées en profondeur. Ce premier projet pilote a été jugé particulièrement positif sur différents points par l'auteur, la Maison de Justice et les acteurs de la formation concernés. Une trajectoire de formation similaire pour 2014 est déjà en cours d'élaboration dans le cadre de la médiation pénale.

3.2.2 Service Diversité

L'objectif du service diversité est d'améliorer l'approche et la gestion de la diversité dans les différents domaines de la vie économique, sociale et politique (emploi, logement, enseignement, ...). Le service réalise cet objectif par le biais d'une approche multidisciplinaire et travaille de manière transversale avec les différents services du Centre, mais aussi avec des partenaires externes pour : élaborer des avis et recommandations, animer un forum, initier des études et des enquêtes et rassembler des données pertinentes, participer à et/ou élaborer des activités de sensibilisation et d'information.

Aperçu des principales activités en 2013

L'année 2013 a été l'occasion de renforcer ces axes de travail, notamment à travers des initiatives propres ou la participation à des initiatives externes.

Initiatives du Centre ou conjointes

En matière d'emploi, citons notamment :

1. **Premier Monitoring socio-économique**⁵ : le Monitoring socio-économique permet pour la première fois l'analyse de la situation des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail en Belgique. Cet outil pérenne, mis en place par le Centre en partenariat avec le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et le Registre national, permet de montrer dans quelle mesure la position des travailleurs reflète, pour partie, une distribution basée sur l'origine des personnes, en d'autre mot, l'ethnostratification du marché du travail. Le premier rapport du Monitoring a été présenté lors du séminaire du 5 septembre 2013 en présence des partenaires sociaux et de la ministre fédérale de l'Emploi.

2. **Projet E-learning** : à l'heure d'internet et des réseaux sociaux, le service Diversité élabore un outil d'e-learning dénommé « e-Div » pour sensibiliser et former aux législations antidiscrimination les managers, les HR et les employeurs. Cet outil concret sera un support pour les politiques régionales de diversité. Les notions théoriques et les cas concrets aborderont les bonnes pratiques dans le privé et le public. L'outil sera accessible gratuitement.

3. **Discrimination et désaffiliation** : les jeunes infrascolarisés, en rupture de ban, issus ou non de l'immigration et éloignés de l'emploi sont une source de préoccupations grandissantes pour les acteurs de terrain et les décideurs politiques. Leur nombre s'accroît et leur prise en charge s'avère de plus en plus difficile. Cette question touche à la fois le domaine de l'emploi et le processus d'insertion professionnelle mais aussi celui de l'intégration et de la mobilité sociale. Fort de ce constat le Centre a commandité une recherche intitulée « Discrimination et désaffiliation des jeunes issus de l'immigration » qui a été réalisée par le CEDEM (ULg) à partir de la littérature existante et de Focus groups de professionnels du FOREM, des Centres régionaux d'intégration, des Missions régionales pour l'emploi, des Organisations d'insertion socio-professionnelles et des jeunes concernés. Un séminaire organisé en collaboration avec le FOREM prolongera la recherche en 2014.

En matière de logement, retenons principalement le travail sur la **mesure de la diversité** : dans le cadre de son projet « **Baromètre de la diversité** »⁶, le Centre a initié un programme de recherche visant à évaluer l'ampleur de la discrimination dans le secteur du logement tant public que privé, dont le suivi a été confié au Service Diversité. Le Baromètre a pour ambition de combler le manque de données statistiques et qualitatives relatives aux discriminations et à ses mécanismes afin d'outiller les acteurs sociaux en mettant à leur disposition des données objectives utiles et nécessaires à une analyse de leur secteur d'activité et de doter les responsables politiques d'un outil d'évaluation et d'orientation des politiques mises en œuvre. La publication (début 2014) des résultats finaux, fruit d'un long travail réalisé par deux consortiums universitaires en dialogue avec le Centre, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et les responsables politiques, débouchera sur l'organisation d'une journée d'étude avec des experts du logement et de la mesure des discriminations en septembre 2014.

⁵ <http://www.diversite.be/monitoring-socio-%C3%A9conomique>

⁶ <http://www.diversite.be/un-premier-%C3%A9tat-des-lieux-complet-de-la-discrimination-dans-le-logement-en-belgique>

En matière d'enseignement, il faut surtout citer la brochure « A l'école de ton choix, avec un handicap »⁷. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons à la partie « Handicap » de ce rapport annuel.

Participation à des initiatives externes :

1. La lutte contre l'homophobie s'organise : 2013 a vu le lancement du Plan d'action interfédéral de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Le Centre s'est investi dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi de ce plan d'action, qui s'articule autour de deux axes : le premier porte sur la lutte contre les violences homophobes et transphobes, le second sur la lutte contre la discrimination homophobe et transphobe.

2. Expression actives des convictions religieuses : le CBAI (Centre Bruxellois d'Action Interculturelle) a proposé à une vingtaine de professionnels issus de différents secteurs, régulièrement concernés par des demandes particulières liées aux convictions au sein des équipes professionnelles et/ou dans la relation aux usagers, de participer à une recherche action sur ce thème.

De janvier 2012 à avril 2013, les participant-e-s au groupe de travail ont amené des situations concrètes et échangé sur celles-ci afin de construire ensemble une « doctrine commune » (= référentiel) sous l'expertise de Dounia BOUZAR, spécialisée dans le domaine des discriminations, en général. Le service a participé activement à ce travail et a également assuré l'expertise juridique nécessaire pour situer la démarche dans le cadre législatif belge.

L'élaboration du référentiel intitulé '*Diversité convictionnelle : comment l'appréhender, comment la gérer? Référentiel à l'usage des professionnels dans le secteur de l'emploi privé et public, de la santé de la petite enfance et de la jeunesse*' a été un processus de co-construction d'une modalité commune de prise en compte de la diversité convictionnelle et de recherche de pistes de solution où l'égalité de traitement des usagers et la cohésion des équipes de professionnels ont été le fil rouge. Sa parution est prévue pour 2014.

Enfin, un chantier structurel a également été approfondi, sur la décentralisation des services du Centre. En Wallonie, le Centre progresse dans la consolidation de relais antidiscrimination de proximité, en consolidant le lien avec les Espaces Wallonie et les communes wallonnes. Chaque autorité locale peut trouver soutien et guidance dans l'élaboration de sa politique visant à l'égalité des chances. En Flandre, le service Diversité a contribué à l'implantation des Points de contact pour la discrimination (« lokale meldpunten ») au sein du futur Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Il a participé à l'organisation de l'accompagnement depuis le pôle de politique locale et régionale, en concertation étroite avec le département Discrimination.

Le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés

Le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral. Le Centre pour l'égalité des chances en assume le secrétariat. Son objectif est de soutenir des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel. En 2013, un budget de 7.284.486,66 € a été attribué au FIPI afin de financer des projets devant concourir à l'amélioration du cadre de vie et à l'égalité des chances dans les zones d'action

⁷ <http://www.diversite.be/l%C3%A9cole-de-ton-choix-avec-un-handicap>

définies comme prioritaires par le Comité de gestion. C'est ainsi qu'en 2013, 943 demandes de subsides ont été introduites auprès du secrétariat du FIPI, dont 516 projets ont été financés.

Suivant l'accord du gouvernement, en 2015, les moyens financiers du FIPI seront transférés aux Régions et Communautés.

3.2.3 Service Handicap/Convention ONU

La Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU prévoit, en plus des mécanismes internationaux qui lui sont propres, la mise en place de mécanismes nationaux chargés du suivi de son application dans chaque pays signataire. Depuis 2011, le Centre a été désigné par l'Etat fédéral et les entités fédérées comme mécanisme indépendant chargé de la promotion, la protection et le suivi de l'application de la Convention en Belgique.

Afin d'accomplir au mieux la mission qui lui a été attribuée, le Centre a mis en place un dispositif composé d'un service spécifiquement consacré aux matières handicap gérées au sein du Centre (à l'exception du traitement des dossiers individuels géré par le département Discrimination) et d'une Commission d'accompagnement qui assure la représentation et la participation de la société civile.

Aperçu des principales activités en 2013

Le Centre a travaillé en 2013 sur de nombreux dossiers : l'enseignement inclusif, l'accessibilité des transports, l'adaptation des services de télécommunication, l'internement, la contention, les aménagements raisonnables dans le cadre de l'emploi, la problématique de la fin de droits des allocations de chômage pour les demandeurs d'emploi handicapés, le droit à une vie autonome etc. Ces dossiers ont fait l'objet de recommandations et/ou de concertations avec les secteurs concernés, d'actions de sensibilisation et/ou de promotion.

Durant le second semestre 2013, le Centre a confié à un consortium d'universités belges (la KULeuven, l'Université de Hasselt, l'ULB, l'Université d'Anvers et l'Université de Gand) la tâche de faire une large consultation de la société civile afin d'évaluer la situation des personnes handicapées en Belgique, d'identifier les obstacles qu'elles rencontrent dans la vie quotidienne eu égard aux principes et aux droits dictés par la Convention ONU et d'apporter des recommandations. A cette fin, des groupes de discussion ont été organisés avec pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicap ou aux personnes qui sont liées, dans un cadre professionnel, social ou privé, à des personnes en situation de handicap, d'exprimer leurs opinions sur 7 grandes thématiques de la Convention. Les résultats de cette consultation seront connus en 2014 et contribueront entre autres à déterminer les choix stratégiques que le Centre opérera dans l'exercice de son mandat comme mécanisme indépendant.

Fin 2013, le Centre a rédigé le « rapport parallèle » qui sera transmis en 2014 au Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies à Genève, en vue de l'examen de la mise en œuvre de la Convention par la Belgique. Il passe au crible la politique du handicap de l'Etat fédéral belge, des Régions et des Communautés à l'aune de la Convention. Le Comité des Nations Unies examinera le rapport belge en deux temps. En avril, il entendra les ONGs et associations, sur base des rapports alternatifs qu'elles ont remis, et le Centre sur base du rapport parallèle. En septembre 2014, le Comité examinera le rapport belge en séance plénière.

Le travail du Centre en tant que mécanisme indépendant pour la Convention ONU est accompagné par une Commission réunissant 23 membres de la société civile belge (associations de personnes

handicapées, académiques, partenaires sociaux). Celle-ci joue un rôle d'avis et de conseil sur les principales activités du Centre, en exécution de la mission de promotion, de protection et de monitoring de la Convention (recommandations, consultations, questions d'actualité, rapport parallèle, mémorandum,...). Elle s'est réunie 5 fois en 2013.

Avis et recommandations

Tout au long de l'année 2013, conformément à ses missions, le Centre a remis différents avis et recommandations aux autorités compétentes concernant des avant-projets de législation et des politiques et législations en vigueur. Citons:

- *Enseignement inclusif* : avis sur le projet de décret concernant des mesures importantes et nécessaires pour les élèves avec des besoins éducatifs spécifiques (Région flamande).
- *Accessibilité et mobilité* : recommandation relative à l'accessibilité des transports en commun pour les scooters électriques (Région flamande) ; recommandation relative aux transports scolaires (Région bruxelloise et Région flamande) ; recommandation relative à la législation sur la sécurité des parcs d'attractions et l'accréditation des organismes de contrôle (Fédéral) ; recommandation pour l'insertion d'un principe général relatif à l'accessibilité dans le futur CWATUPE (Région wallonne) .
- *Handicap et détention* : avis sur la proposition de loi concernant l'internement des personnes (Fédéral).
- *Vie autonome et soutien* : Recommandation relative aux conditions de séjour du décret de la Commission communautaire française pour les mineurs d'origine non-européenne ; Avis sur le projet de décret relatif aux financements personnalisables (Région flamande) ; Avis sur le projet de décret Inclusion (Commission communautaire française).
- *Emploi* : réactualisation de la recommandation relative à la réinsertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap (Fédéral) ; recommandation concernant les critères médicaux pour les gens de mer (Fédéral).

Formation – Information – Sensibilisation

En matière de handicap, une des principales réalisations du Centre en 2013 a été la publication, avant la rentrée scolaire, de la brochure « A l'école de ton choix avec un handicap »⁸. Cette brochure vise à informer, sur le plan juridique, les élèves, les parents, les équipes éducatives, les directions d'établissements scolaires et les acteurs du monde de l'enseignement sur la notion d'aménagement raisonnable. La brochure, très demandée, a fait l'objet d'une réimpression en 2014. Elle a fortement contribué à mettre cette question à l'agenda de la rentrée scolaire et a débouché sur une augmentation des signalements de discrimination fondée sur le handicap dans le secteur de l'enseignement. Notons que le Centre a également participé, en novembre 2013, à la conférence organisée par le Conseil de l'Europe « Pleine inclusion des enfants en situation de handicap ».

En 2013, le Centre a également mené de nombreuses actions de promotion de la Convention et de la législation antidiscrimination en organisant des formations ou en prenant la parole lors de journées d'études auprès de différents acteurs/secteurs de la société, notamment :

- *Les personnes en situation de handicap et leur familles* : présentation de la Convention en « facile à comprendre » à divers associations, centres de jour et d'hébergement (mai 2013); participation au salon REVA à Gand (avril 2014)

⁸ <http://www.diversite.be/l%C3%A9cole-de-ton-choix-avec-un-handicap>

- *Les services publics* : formation des services RH (IFA) et des personnes référentes Convention des services publics fédéraux (mécanisme de coordination Convention), sensibilisation à la notion d'aménagements raisonnables en emploi auprès des pouvoirs locaux (communes, CPAS)
- *Les syndicats*: Organisation par le Centre d'un séminaire sur l'obligation d'aménagements raisonnables dans le cadre de la réinsertion professionnelle (novembre 2013) ; participation à une journée d'étude CGSP sur le reclassement des travailleurs en situation de handicap (octobre 2013)
- *La Police* : formation à la législation antidiscrimination et à la Convention pour le service de recrutement de la police fédérale (octobre 2013)
- *Le secteur de la Justice*: promotion des droits des personnes handicapées internées, nombreuses rencontres/interventions auprès des acteurs de l'internement
- *Le secteur du sport* : promotion des aménagements raisonnables dans le secteur des sports (mars 2013)

Collaboration internationale

- Participation au groupe de travail Convention ONU du Réseau européen des Institutions nationales de droits de l'Homme (mai et octobre 2013) ;
- Réunions de travail et cours à Science PO (Institut d'études politiques (IEP) de Paris) avec le Défenseur des Droits français (juin et décembre 2013) ;
- Présentation sur le mécanisme indépendant pour une délégation de la société civile « handicap » cambodgienne (octobre 2013).

Mandats

Le Centre fait également partie de plusieurs commissions traitant de politiques liées au handicap (intégration scolaire, quotas de travailleurs handicapés dans les services publics fédéraux et dans les pouvoirs locaux wallons, conseil consultatif bruxellois).

4. Migrations

Le Centre a trois missions légales en matière de migrations:

- informer les pouvoirs publics sur l'ampleur et la nature des flux migratoires
- veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers
- stimuler la lutte contre la traite des êtres humains.

Dans les deux premières missions le Centre exerce trois métiers, à savoir le traitement de signalements et dossiers individuels, la formation, l'information et la sensibilisation, et l'élaboration d'avis et de recommandations.

4.1 Analyse des flux migratoires

Le Centre remplit sa mission d'information sur la nature et l'ampleur des flux migratoires par plusieurs publications et rapports annuels, dont certaines informations sont analysées en collaboration avec des centres de recherche universitaires. Par ailleurs, il organise (ou participe à) des journées d'étude et des colloques sur des thématiques liées à la Migration. Il est également membre de réseaux internationaux liés à la thématique de la migration.

Aperçu des principales activités en 2013

Dans le cadre de sa mission d'éclairer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des flux migratoires, le Centre a publié son « *Rapport statistique et démographique 2013 : Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique* »⁹, en collaboration avec le Centre de recherche en démographie et sociétés (DEMO) de l'UCL. Outre la parution de ce rapport, le Centre a profité de la journée internationale des migrants pour lancer une action de sensibilisation sous la forme de dessous de verre distribués dans des cafés. Un lien internet présentait certains chiffres clé de manière pédagogique.

Toujours en collaboration avec le centre de recherche DEMO de l'UCL, le Centre a publié le rapport « *Belgique-Turquie, 50 années de migration : Étude démographique de la population d'origine turque en Belgique* ». L'écriture d'un rapport similaire sur les migrations marocaines en Belgique a débuté en 2013. Cette étude donnera lieu au même type de publication et d'événements en 2014.

Le Centre suit et cofinance avec la Politique Scientifique Fédérale le projet de recherche « *Carrières migratoires des nouveaux migrants en Belgique (CAREERS)* ». Ce projet réalisé par la KULeuven et l'ULB analyse l'intégration socio-économique des personnes ayant introduit une première demande d'asile entre 2000 et 2010. Le Centre a également lancé le projet de recherche RESETTLEMENT. Réalisé par UGent et Hogeschool Gent, il propose un suivi longitudinal de réfugiés réinstallés en Belgique. Enfin, le Centre fait partie du comité d'accompagnement du projet MIGRAGE (financé par la Politique Scientifique Fédérale) qui analyse la protection des pensions des différentes générations d'immigrés en Belgique.

⁹ <http://www.diversite.be/migrations-et-populations-issues-de-l%E2%80%99immigration-en-belgique-rapport-statistique-et-d%C3%A9mographique>

Dans le but de présenter des analyses statistiques sur les questions migratoires, le Centre se réunit régulièrement avec les instances qui produisent des chiffres sur les migrations, telles que l'OE et la Direction Générale Statistique et Information économique du SPF Economie (DGSIE) afin d'obtenir des données et de s'informer sur les évolutions méthodologiques.

Depuis 2008, le Centre est par ailleurs un partenaire actif du Point de Contact belge du Réseau européen des Migrations (European Migration Network). Coordonné par la Commission européenne, l'EMN est constitué de points de contact dans les 28 États membres de l'UE et en Norvège. Le Point de Contact belge se compose de représentants de trois institutions fédérales : l'OE, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides et le Centre. FEDASIL sera également membre du point de contact belge en 2014.

L'EMN a pour but de fournir des informations « fiables, objectives, comparables et actuelles » sur l'asile et la migration, tant sur le plan européen que national, et ce en soutien à la future politique. En 2013, outre un rapport sur la politique menée en matière de migration et d'asile, quatre études thématiques ont été publiées (en anglais) :

- Attracting high-qualified and qualified third-country nationals: Good practices and lessons learned;
- Organisation of reception facilities for asylum seekers in the different Member States;
- Identification and return of trafficking victims in asylum/migration procedures;
- Migrant access to social security – policy and practice.

4.2 Droits fondamentaux des étrangers

Le Département Migrations assure le suivi et le traitement des demandes individuelles relatives aux droits fondamentaux des étrangers.

La thématique du droit de vivre en famille garde une place importante parmi les dossiers individuels soumis au Centre en matière de droits fondamentaux des étrangers, où ils représentent un dossier sur cinq ouverts en 2013. Il s'agit de problèmes lors de la conclusion ou de la reconnaissance d'un mariage ou d'une union, mais il s'agit également du droit de séjour du partenaire ou des enfants. Les règles en la matière sont strictes et complexes, elles ont été fondamentalement modifiées, ce qui renforce le besoin d'avis et d'accompagnement sur ce point.

Parmi les 4.595 personnes qui ont fait appel au Centre, 882 demandes concernaient les droits fondamentaux des étrangers. Dans 198 cas, le Centre a considéré que la complexité ou la nature de la situation nécessitaient un suivi structurel et l'ouverture d'un dossier. Outre celles liées au regroupement familial, il s'agissait de questions concernant la protection internationale (1 sur 10), la régularisation (1 sur 10) ou l'acquisition de la nationalité (1 sur 12). Enfin, même si leur nombre reste peu élevé, les demandes concernant la détention et l'éloignement ont doublé entre 2012 et 2013 (passant de 1 sur 33 à 1 sur 17), ce qui est à mettre en relation directe avec la transposition de la directive retour en droit belge et l'importante réforme de la politique d'éloignement et de retour qui a eu lieu.

Les signalements donnent une image assez précise des difficultés rencontrées sur le terrain et permettent au Centre d'assurer sa fonction d'observateur.

Aperçu des principales activités en 2013

À côté des dossiers individuels, le Centre travaille aussi sur des dossiers structurels. En 2013, il a ainsi entamé un travail sur le respect des droits fondamentaux des étrangers détenus ou refoulés aux frontières portuaires belges. Le Centre a poursuivi en 2013 son travail sur la situation des passagers inadmissibles dans les aéroports régionaux.

Cela fait plus de quatre ans que le Centre travaille sur la question de l'assistance juridique aux personnes détenues en centres fermés. En 2013, le Centre s'est plus particulièrement penché sur la situation des centres fermés de la périphérie bruxelloise (centres Caricole et 127 bis).

Le Centre a facilité la mise en place d'une concertation entre les deux centres fermés et les barreaux. L'objectif de cette démarche est de faciliter la communication entre les acteurs, d'améliorer les procédures de désignation des avocats et de mettre en place une forme de monitoring de la qualité des interventions de ceux-ci.

En décembre 2013, une demi-journée de rencontre et de formation à destination des avocats assurant l'aide juridique dans ces deux centres fermés a également été organisée à l'initiative du Centre. L'ensemble des documents sont disponibles en ligne.

Le Centre continue par ailleurs à suivre l'évolution de la situation au centre de Merksplas et des permanences juridiques mises en place dans les centres de Vottem et de Bruges.

En 2013, le service a également émis des recommandations importantes en matière de détention et d'éloignement des étrangers. Ces recommandations peuvent être consultées dans les rapports parallèles remis au Comité contre la torture des Nations unies (CAT), ainsi qu'au Comité pour l'interdiction de toutes les formes de discriminations raciales (CERD), et au Comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe (CPT).

4.3 Traite et trafic des êtres humains

Depuis 1995, le Centre a comme mission légale de stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Un arrêté royal daté de 2004 précise d'ailleurs ses missions.

Le Centre rédige un rapport annuel indépendant et public qui vise à évaluer l'évolution et les résultats de la lutte contre la traite des êtres humains. Avec ce rapport critique, le Centre souhaite donner une réelle impulsion à la lutte qui est menée dans ce domaine par les services d'inspection, les magistrats et la police. Le rapport annuel comprend également des recommandations adressées aux autorités pour développer et appliquer une politique de lutte contre ce phénomène.

Le Centre coordonne également la collaboration entre les trois centres d'accueil spécialisés pour les victimes du trafic d'êtres humains : PAYOKE (Anvers), PAG-ASA (Bruxelles) et SURYA (Liège).

Le Centre assure, en outre, le secrétariat de la cellule de coordination interdépartementale de lutte contre le trafic des êtres humains.

Enfin, le Centre est compétent pour agir en droit et pour se constituer partie civile dans des dossiers de traite et de trafic d'êtres humains.

Tant le Conseil de l'Europe que l'Union européenne imposent aux États membres de désigner des rapporteurs nationaux en matière de traite des êtres humains. En 2013, les autorités belges ne l'avaient pas encore désigné, le Centre était donc *de facto* le rapporteur national.

Aperçu des principales activités en 2013

En 2013, le Centre a réalisé son seizième rapport annuel d'évaluation des résultats de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains intitulé « Construire la confiance », avec un focus sur la question de la « non-sanction des victimes ».

Le Centre a également poursuivi ses activités au sein de la Cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains et de son bureau, en assurant notamment le secrétariat. Deux réunions de la Cellule ont ainsi eu lieu en 2013, le bureau se réunissant quant à lui chaque mois.

Le Centre s'est aussi constitué partie civile dans 21 nouveaux dossiers de traite et de trafic des êtres humains. Il s'agit de 7 dossiers d'exploitation sexuelle, de 5 dossiers d'exploitation économique et de 2 dossiers d'autres formes d'exploitation, comme celle de la mendicité et la contrainte de commettre un délit. Il y a aussi eu 7 décisions de se constituer partie civile dans des dossiers de trafic des êtres humains.

En tant que centre d'expertise en matière de traite et de trafic, le Centre a continué de collaborer avec divers partenaires, que ce soit par des échanges d'informations (comme avec la cellule fraude sociale organisée de la police fédérale), la participation au réseau d'expertise des magistrats (octobre 2013), et à certaines plateformes de concertation (Gand). Il a également été invité à faire partie du groupe de travail constitué au sein du SPF Justice en vue de transposer la directive 2011/36/UE sur la traite. En 2013, Le Centre a également reçu la visite de divers services ou organisations (notamment la police néerlandaise, le bureau de la rapporteuse nationale néerlandaise, le département d'état américain).

Le Centre a, par ailleurs, dispensé plusieurs formations :

- stagiaires judiciaires (18 février et 8 mai 2013)
- avocats pénalistes et en droit des étrangers du barreau d'Anvers (22 octobre 2013)
- inspection sociale (21 novembre 2013)

Au niveau européen, le Centre a été invité et a participé activement aux réunions du réseau européen des rapporteurs nationaux (mars et septembre 2013).

Depuis septembre 2012, le Centre est également actif en tant que partenaire dans un projet européen (ISEC) visant la prévention de la traite dans le secteur de la construction. Dans ce cadre, un premier *project meeting* a eu lieu à Tiburg (janvier 2013), un autre à Venise (septembre 2013) et un *stakeholders meeting* a été organisé par le Centre en décembre 2013.

Le Centre est par ailleurs régulièrement invité à prendre la parole en tant qu'expert dans des groupes de travail, réunions techniques, colloques et formations au niveau international. Citons par exemple :

- Contribution du Centre à la réunion technique des rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents organisée par la Représentante spéciale des Nations Unies sur la lutte contre la traite (Berlin, 23 et 24 mai 2013) : intervention sur le renforcement de la coopération entre rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents, partenariat et coopération avec des organisations et mécanismes internationaux et régionaux.

- Contribution active du Centre à l'étude de la FRA sur les formes sévères d'exploitation par le travail : participation à une réunion d'experts (Vienne, 4 et 5 juin 2013).
- Participation à la « roundtable discussion : Towards full protection of the rights of trafficked and exploited persons » dans le cadre de la conférence organisée par la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'OSCE : "Stolen Lives, Stolen Money: The Price of Modern-Day Slavery" (Vienne, 25 et 26 juin 2013) .
- Formations sur le rôle du rapporteur national et du coordinateur ainsi que sur la collecte des données et l'élaboration d'un rapport indépendant dans le cadre d'un projet européen à destination de professionnels de terrain et d'autorités publiques lettons (Riga, 26 et 27 septembre 2013).
- Participation active du Centre comme expert sur la problématique des *loverboys* à un workshop organisé par la Rapporteuse Nationale hollandaise sur la traite des êtres humains (La Haye, 18 novembre 2013).
- Participation au workshop sur l'identification des victimes de la traite avec un focus spécifique sur l'exploitation économique dans le cadre de la conférence « Putting Victims First - Conference on protecting and promoting the rights of victims of THB » (Varsovie, 26 et 27 novembre 2013).

Enfin, relevons que le Centre a également apporté son expertise au document sur la mise en œuvre de la clause de non-sanction réalisé par la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'OSCE intitulé « Policy and legislative recommendations towards the effective implementation of the non-punishment provision with regard to victims of trafficking », publié en avril 2013.

5. Le Centre en réseau

Le Centre a toujours veillé, conformément à son mandat légal, à tisser des partenariats avec des organisations de terrain. Il peut s'agir d'organismes ou institutions publiques ou parapubliques (CPAS, centres de recherches universitaires, centres régionaux d'intégration,...) mais aussi d'associations actives dans différents secteurs (associations de défense des droits des personnes handicapées, associations représentatives des homosexuels,...).

Cette collaboration permanente permet de maintenir une approche des problèmes ancrée dans la réalité. Au niveau international, le Centre est impliqué dans les principales organisations oeuvrant à des objectifs communs aux siens, en tant que membre, membre observateur ou avec voix consultative.

5.1 Liens de collaboration nationaux

5.1.1 Discrimination/Égalité des chances

Le Centre a conclu différents accords et protocoles de collaboration avec les autorités et les partenaires sur le terrain (organisations, syndicats, ...). Presque tous ces protocoles comprennent également un volet sur les signalements et les dossiers individuels et règlent la collaboration concrète pour le traitement de ces dossiers.

- **Avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles**
Des protocoles de collaboration ont été signés entre le Centre¹⁰ et tant la Région wallonne que la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française) dans le cadre des décrets antidiscrimination. Grâce à ces protocoles, trois collaborateurs ont pu être engagés en 2010 pour le Service de 2^{ème} Ligne et un pour le Service Diversité. Ces collaborateurs sont chargés du traitement des dossiers qui touchent aux compétences de la Région (transports en commun, formation professionnelle, ...) et de la Communauté (enseignement, culture, ...). Toujours dans ce cadre, 2013 a vu se développer davantage le travail en réseau, que ce soit à travers les nouveaux points de contacts des Espaces-Wallonie ou via le développement de relations directes avec les communes wallonnes.

Ces protocoles prendront fin avec l'interfédéralisation du Centre.

- **Avec la Cocof**
Le 1^{er} septembre 2012, un protocole de collaboration a été signé entre la COCOF et le Centre. Des plans et campagnes de diversité ont été lancés et seront concrétisés dans les années à venir.
- **Avec la Flandre**
La convention entre les autorités flamandes et le Centre a été prolongée en 2013 dans le cadre du développement des Points de contact flamands pour la discrimination

10 Et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

(« meldpunten »). Ceux-ci utilisent le système de gestion des dossiers électronique (METIS) et le Centre leur offre formation, service d'assistance, collaboration dans les dossiers et soutien lors de concertations ponctuelles.

A partir du 1^{er} janvier 2014, ces 13 points de contact feront partie intégrante du Centre, tel que prévu dans l'accord de coopération de transformation du Centre. Cela signifie que le Centre sera plus présent au niveau local, tant en ce qui concerne le traitement des signalements individuels que la mise en place d'actions de prévention.

- **Avec la Région de Bruxelles-Capitale**
La collaboration entre le Centre et Actiris a été confirmée et renforcée par la signature d'un nouveau protocole en 2013 et l'adoption d'un programme d'actions pour 2014.
- **Avec d'autres partenaires**, tels que les syndicats et autres partenaires sociaux, les associations de terrain spécialisés dans la promotion des droits des personnes présentant un ou plusieurs critère(s) de la loi Antidiscrimination, les Centres régionaux d'intégration en Wallonie, des centres de recherche, des institutions publiques, etc. Ces partenariats peuvent être structurels ou ponctuels.

5.1.2 Migration

Citons la participation au(x) :

- Comité d'accompagnement du Fonds d'aide au regroupement familial des réfugiés reconnus géré par le Comité belge d'aide aux réfugiés.
- Comité consultatif du Délégué Général aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Réunions de contact mensuelles du Comité belge d'aide aux réfugiés.
- Réunions du Groupe des visiteurs de centres fermés coordonné par le CIRE.
- Travaux de la Plateforme Mineurs en exil, avec le statut de membre observateur.
- Commission Nationale des Droits de l'enfant, avec voix consultative.
- Conseil consultatif de la main d'oeuvre étrangère.

5.2 Liens de collaboration internationaux

5.2.1 Au sein de l'Union européenne

Equinet est le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité. Il a établi un secrétariat en 2008 qui a trouvé sa place dans les locaux du Centre. Il a notamment pour objectif d'améliorer la collaboration et l'échange d'informations et d'expertise juridique entre ces organismes. Equinet a publié plusieurs études en 2013 (liste disponible sur www.equineteurope.org) auxquelles le Centre a prêté plusieurs fois sa collaboration. En novembre 2011, le directeur du Centre a été élu président du Conseil d'administration d'Equinet. Son mandat s'est terminé fin novembre 2013, moment où le chef de service « Discrimination, 2^e Ligne » a été désigné comme nouveau membre de ce Conseil d'administration.

www.equineteurope.org

L'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (Fundamental Rights Agency - FRA). La FRA assure les trois missions suivantes : récolter et analyser des données ; conseiller les institutions

européennes et les États membres ; et collaborer avec les intermédiaires et sensibiliser le grand public. Le directeur adjoint du Centre siège au Conseil d'administration de la FRA. Par ailleurs, le Centre participe activement à plusieurs projets ou recherches menés par la FRA.

www.fra.europa.eu

Le réseau des points de contact nationaux pour l'intégration (NCP-I) de la Commission européenne

Le réseau des points de contact nationaux sur l'intégration a été créé par la Commission pour assurer le suivi des conclusions du Conseil Justice et Affaires intérieures d'octobre 2002. Ce réseau vise avant tout la création d'un forum d'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les États membres au niveau de l'UE, le but étant de trouver des solutions efficaces pour favoriser l'intégration des migrants dans tous les États membres et de garantir une bonne coordination politique, ainsi qu'une cohérence au niveau national et avec les initiatives communautaires. Le Centre exerce la mission de point de contact national pour la Belgique depuis 2004.

Le réseau européen des migrations (EMN).

Le Centre fait partie du Point de contact national du Réseau européen des Migrations, à côté du personnel de l'Office des Etrangers par ailleurs en charge de la coordination et du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides. Il est membre du comité directeur et participe à son fonctionnement quotidien.

www.emn.europa.eu

www.emnbelgium.be

Le réseau informel de rapporteurs nationaux/de mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains

Le Centre joue un rôle actif dans ce forum de rapporteurs nationaux, régulièrement organisé par la Commission européenne et la Présidence de l'Union.

5.2.2 Le Conseil de l'Europe

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) lie la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au sein de l'Europe à la conviction que les droits de l'Homme doivent être protégés. Un collaborateur du Centre siège en son nom propre à l'ECRI, à l'instar de tous les autres membres qui ont été choisis sur base de leur expertise dans le domaine de la lutte contre l'intolérance. Il a été élu premier vice-président de l'ECRI en 2011. Tous les membres de l'ECRI sont indépendants et impartiaux dans l'exercice de leur mandat.

www.coe.int/ecri

5.2.3 L'Organisation pour la sécurité et la collaboration en Europe (OSCE).

Le Centre participe aux activités du **Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (Office for Democratic Institutions and Human Rights -ODIHR)** au sein de l'Organisation pour la Sécurité et la Collaboration en Europe (OSCE). Le Centre est un des points de contact nationaux dans la lutte contre les délits de haine.

www.osce.org/odihr

5.2.4 Les Nations Unies

Le réseau européen des organisations nationales des droits de l'Homme (ENNHRI) veille à ce que les droits de l'Homme soient suffisamment respectés dans le processus décisionnel et la réglementation de l'Europe. En juin 2007, le réseau a mis en place le groupe de travail « Asile et Migration » que le Centre dirige en collaboration avec le Deutsches Institut für Menschenrechte. Un nouveau groupe de travail a été créé en 2013 sur la thématique du « handicap ». Depuis début 2013, l'ENNHRI dispose d'un secrétariat qui a été logé au Centre.

www.nhri.net

6. Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

Le Service de lutte contre la pauvreté s'efforce de faire de l'élimination de la pauvreté une priorité politique. Cet outil de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a été créé par l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions. Ils ont chargé le Service Pauvreté de fournir des informations et des analyses, de formuler des recommandations sur l'exercice effectif des droits fondamentaux et sur les inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits. Ils l'ont aussi chargé de garantir structurellement le dialogue avec les acteurs de terrain, publics et privés. Vu son statut spécifique (autre base légale que le Centre), le Service Pauvreté rédige un rapport d'activités distinct de celui du Centre. Il présente ici brièvement quelques activités qui ont marqué l'année.

En 2014, il y aura 15 ans que les gouvernements des Régions, des Communautés et de l'Etat fédéral signaient l'accord de coopération relatif à la pauvreté, et que leur parlement respectif l'approuvait. Ils répondaient ainsi à une demande explicite des auteurs du rapport général sur la pauvreté de prévoir un mécanisme légalement ancré afin de mettre la pauvreté et l'exclusion sociale de façon systématique et à intervalles réguliers en haut de l'agenda politique. A l'occasion de cet anniversaire, le Service veut rappeler l'ambition initiale des législateurs et rendre plus visible le lien entre pauvreté et respect des droits fondamentaux inscrit dans l'accord. Outre le développement de la rubrique 'jurisprudence : droits fondamentaux et pauvreté', il organisera deux événements publics, l'un en avril sur le droit à la protection sociale et l'autre en décembre, sur le 'non-recours' au droit.

Droit au logement : vers une obligation de résultat ?

Accéder à un logement décent ou s'y maintenir est, pour une partie croissante de la population, de plus en plus difficile. Le logement est pourtant reconnu comme élément essentiel pour pouvoir mener une vie conforme à la dignité humaine, raison pour laquelle il est inscrit dans les textes internationaux consacrant les droits fondamentaux et dans la Constitution belge. Comment mieux garantir la mise en œuvre, pour tous, y compris les personnes les plus pauvres, du droit à un logement décent ? Cette question et plus précisément celle de savoir s'il est souhaitable – et, si oui, possible – d'ériger le droit au logement en obligation de résultat, a été examinée au cours d'une journée d'étude (23 janvier 2013) organisée par le Service en collaboration avec l'Université d'Anvers et les Facultés universitaires Saint-Louis. Une publication rend compte de ces travaux ; un memorandum en vue des élections de mai 2014 présente les principales recommandations.

Protection sociale et pauvreté

Le Service a examiné en 2012 et 2013 l'effectivité du droit à la protection sociale – sécurité sociale et assistance sociale – pour les personnes qui vivent dans des conditions socioéconomiques défavorables. Grâce à son système de protection sociale, la Belgique a pu limiter, plus que d'autres Etats membres de l'Union européenne, les effets de la crise. Mais force est de constater aussi qu'elle ne protège pas tout le monde de la même façon et que les évolutions récentes - transfert des allocations familiales, dégressivité du chômage, réforme des pensions - suscitent beaucoup d'inquiétudes. Les résultats de ces réflexions menées avec de nombreux acteurs font l'objet du septième rapport bisannuel du Service rendu public en décembre 2013.

Familles pauvres : soutenir le lien dans la séparation

Le placement des enfants dans une institution ou une famille d'accueil est une réalité que les parents et les enfants qui vivent dans la grande pauvreté évoquent constamment. Une recherche a confirmé qu'il existe un lien statistiquement significatif entre conditions socioéconomiques et placement des enfants. Placer un enfant, c'est le retirer de son milieu familial. *De facto*, le placement entraîne une séparation entre les parents et les enfants et soulève la question du maintien du lien, lequel est un élément constitutif du droit à la protection de la vie familiale. Des associations ont demandé au Service d'initier un dialogue sur le maintien du lien, avec des professionnels de l'Aide à la jeunesse. La Communauté française a soutenu ce projet. Les professionnels ont répondu nombreux à l'invitation. Un rapport, rendu public le 17 octobre à l'occasion de la journée mondiale du refus de la pauvreté, rend compte des échanges.

Publications

Bernard N., Hubeau B. (Editors), [Droit au logement: vers une obligation de résultat? - Recht op wonen: naar een resultaatsverbintenis?](#), 2013. (Cette publication est une initiative du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, Universiteit Antwerpen et les Facultés Universitaires Saint Louis.)

Note : [Automatisation de droits qui relèvent de la compétence de l'État fédéral](#), mars 2013. Groupe Agora (ATD Quart Monde, Lutte Solidarités Travail (LST), Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, Direction générale de l'aide à la jeunesse), "[La transparence et la transmission des écrits](#)". Actes de la Journée de réflexion et de dialogue organisée le 29 novembre 2011 par le groupe Agora, 2013

Rapport final : [Familles pauvres : soutenir le lien dans la séparation](#), octobre 2013. Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2013). [Protection sociale et pauvreté, contribution au débat et à l'action politique](#) (Rapport décembre 2013), Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

[Mémorandum Logement](#) du Service, décembre 2013

Articles

Van Hootegem H. en Termote H., Een kijk op de meting van armoede en sociale uitsluiting in België en Vlaanderen. Dans : [Welzijn en zorg in Vlaanderen. Wegwijzer voor de sociale sector 2013-2014](#), Kluwer, Mechelen, 2013, pp. 503-523.

"Recht op wonen afdwingbaar?" Interview avec Angela van de Wiel, dans [Huurdersblad online](#), n° 215, juin 2013, pp. 21-27.

Les publications du Service sont téléchargeables sur le site www.luttepauvrete.be

7. Publications 2013

Devenir Belge (01/2013 – 18p.)

Le Centre a conçu cette brochure comme un outil simple, complet et pédagogique. Son objectif est de permettre aux personnes concernées ainsi qu'à celles qui les conseillent ou les assistent de comprendre rapidement les possibilités d'obtention de la nationalité ainsi que la procédure à suivre.

Rapport d'activités. Convention entre le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et la Police fédérale (03/2012 – 49p.)

Une convention lie le Centre et la police et le partenariat repose sur trois piliers essentiels : les formations à la diversité pour le personnel de la police intégrée, le soutien au réseau diversité de la police intégrée et le soutien à des projets structurels de diversité. Cette approche plurielle, globale et intégrée est nécessaire pour pouvoir mener une action structurelle et durable en faveur d'une plus grande diversité et pour lutter contre les discriminations. Vous trouverez ci-dessous le rapport annuel reprenant de manière détaillée les différentes activités menées en 2012.

Le Centre en 2012. Priorité au débat et au dialogue. Rapport annuel d'activités et de gestion (04/2013 – 52p.)

2012 fut une nouvelle année bien remplie. Pas moins de 5.118 personnes ont contacté le Centre pour une demande d'information, des conseils ou de l'assistance. Les signalements dont nous sommes saisis permettent souvent de mettre le doigt sur ce qui ne tourne pas rond dans notre société, et nous donnent l'occasion de mener des actions préventives. D'une part, il s'agit de former, d'informer et de sensibiliser ; à ce titre, le Centre s'est engagé sur de nouvelles voies en 2012, dont l'e-learning et le coaching d'organisations, pour n'en citer que deux. D'autre part, il s'agit de formuler des avis et recommandations pour une meilleure réglementation, à la lumière de travaux d'étude (comme le 'Baromètre de la Diversité') ou du rôle de forum que le Centre remplit fréquemment. L'objectif en est de réunir divers acteurs afin de progresser dans des problématiques concrètes de discrimination, de diversité, de droits fondamentaux des étrangers, ... En octobre 2012, les élections communales ont été l'occasion de souligner le rôle majeur des décideurs locaux dans la lutte contre la discrimination, la promotion de l'égalité des chances et le respect des droits fondamentaux des étrangers.

Belgique – Turquie. 50 années de migration – Etude démographique de la population d'origine turque en Belgique (05/2013 – coll. Demo-UCL – 74p.)

En 1961, la population de nationalité turque résidant en Belgique atteignait à peine le nombre de 320 individus. Depuis le milieu des années 2000, plus de 150.000 personnes de nationalité turque ou nées avec la nationalité turque résident en Belgique. Qui sont ces migrants turcs qui sont venus s'installer en Belgique ? Pourquoi ont-ils quitté leur pays d'origine pour démarrer une nouvelle vie ici ? Quels modes de vie ont développé leurs descendants ? Cette publication est une étude démographique de la population d'origine turque en Belgique qui offre un aperçu de la réalité démographique des migrants dans notre pays. Cette étude a été réalisée par le Centre et le Centre de recherche en démographie et sociétés (Demo, UCL).

Discrimination, diversité. Focus sur l'âge : critère de protection ou d'exclusion ? – Rapport annuel 2012 (05/2013 – 188p.)

La discrimination fondée sur l'âge est punie de manière moins conséquente que, par exemple, la discrimination à l'égard de personnes handicapées, que ce soit par les juges nationaux ou européens. En tant que société, nous considérons encore souvent l'« âge » comme un critère objectif et légitime sur la base duquel une distinction peut être faite. Le Centre lui-même se débat parfois avec la tension entre la loi antidiscrimination et d'autres lois ou règles qui veulent protéger certaines catégories d'âge. Le Centre a un

grand nombre de questions auxquelles il n'a pas toujours la réponse. C'est pourquoi ce Focus fera donc appel, plus que les années précédentes, à des contributions extérieures.

Love is love (05/2013 – coll. Wallonie, Domino Production, Katodix – (05/2013 – dvd)

Synopsis FR : « Sous le vernis d'une acceptation politiquement correcte, les stéréotypes, les préjugés et les expressions négatives à l'égard des gays et des lesbiennes ont la vie dure. Cette tolérance fictive entraîne de graves conséquences sur leur bien-être et cautionne des attitudes discriminatoires dans de nombreux domaines. Afin de sensibiliser le public au vécu des gays et des lesbiennes, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et la Wallonie ont souhaité leur laisser la parole dans un court-métrage documentaire. « Love is Love » se présente comme une mosaïque de portraits croisés, réalisés aux quatre coins de Wallonie. Le film aborde avec simplicité et sensibilité certains moments clés de la vie de Yannic, Magali, Jeff, François, Claire et Nanou. »

Migration – Rapport annuel 2012 (06/2013 – 208p.)

Dans son 'Rapport annuel Migration 2012', le Centre met l'accent sur la mobilité des étrangers vers et depuis la Belgique.

1993-2003. 20 ans d'action, 20 regards. Réflexions sur les premières missions du Centre (06/2013 – 72p.)

En février 1993 est adoptée la loi de création du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Si son mandat s'est élargi au fil des ans, pour couvrir notamment les discriminations dites « non raciales », le Centre est loin d'avoir relégué au second plan ses premières missions : la lutte contre le racisme et son corollaire, la défense des droits fondamentaux des étrangers.

Les Centres INAD régionaux et les droits fondamentaux des étrangers (06/2013 – 55p.)

Dans ce rapport, le Centre présente un état des lieux du respect des droits fondamentaux des étrangers détenus dans les centres INAD régionaux. En règle générale, les lieux de détention sont, de ce point de vue, des lieux à risque.

A l'école de ton choix avec un handicap. Les aménagements raisonnables dans l'enseignement (06/2013 – 33p.)

Les élèves en situation de handicap ont droit à des aménagements raisonnables à l'école. Un aménagement raisonnable est une mesure concrète permettant de réduire, autant que possible, les effets négatifs d'un environnement inadapté sur la participation d'une personne à la vie en société.

Monitoring socio-économique (09/2013 – coll. SPF Emploi, travail et concertation sociale – 336p.)

Les politiques de l'emploi sont l'une des priorités majeures des gouvernements de notre pays. Que ce soit en matière de relance économique, de développement industriel, d'innovations technologiques, de valorisation de l'esprit d'entreprise ou encore en matière de formation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi, la mobilisation des partenaires sociaux et du monde politique constitue depuis toujours, et aujourd'hui plus que jamais, un élément central du développement de nos sociétés.

Monitoring socio-économique. Conclusions, recommandations, éléments clés (09/2013 – 49p.)

Traite et trafic des êtres humains. Construire la confiance. Rapport annuel 2012 (10/2013 – 112p.)

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme publie, cette année, son seizième rapport annuel traite et trafic des êtres humains. En 1995, la loi contre la traite des êtres humains a conféré une nouvelle mission au Centre : « stimuler la lutte contre la traite des êtres humains ». Ainsi, bien avant que les institutions internationales ne le requièrent, cette loi créa, de facto, un mécanisme qui fait office de « rapporteur national traite des êtres humains ». Aujourd'hui, le Centre est le rapporteur indépendant tant au niveau national qu'international. Il remplit le rôle en complément du service de la politique criminelle qui lui est le rapporteur étatique. Le Centre accomplit cette mission grâce à l'indépendance que lui a

conférée le Parlement, dans un esprit de dialogue et de coopération, notamment par le biais des contributions externes. Ce rapport annuel est le fruit de cette constellation, il a été établi dans le dialogue et la concertation. La visée de ce rapport annuel est de dresser un portrait objectif et critique de l'évolution de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.

Différences de traitement en fonction de la nationalité ou du statut de séjour. Actes du colloque du 22 octobre 2012 (10/2013 – 84p.)

Quel est le champ de tension, sur le plan juridique, entre une distinction admissible et une discrimination interdite, fondée sur la nationalité ou le statut de séjour? Telle est la question clé de ce texte qui se présente sous la forme d'un compte rendu des exposés présentés lors du colloque du 22 octobre 2012.

Rapport d'évaluation de l'action du Centre auprès de ses parties prenantes dans le cadre du plan stratégique 2011 – 2013 (10/2013 – coll. GERME, DiverCity – 24p.)

Pour répondre aux enjeux dégagés par l'évaluation du Plan stratégique 2008-2010 réalisée par South Research, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme s'est doté d'un nouveau plan stratégique ambitieux. Le présent rapport concerne l'évaluation de ce plan, par le biais de sa réception par les principaux partenaires du Centre tant dans la partie néerlandophone que francophone du pays, leurs perceptions des activités qui ont été (ou non) menées sur cette base, leurs perceptions de l'image, de la communication et du bilan du Centre ainsi que l'évolution de celui-ci depuis la première évaluation.

Rapport statistique et démographique 2013. Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique (12/2013 – coll. DEMO – 175p.)

La question des migrations internationales est au centre d'importants débats et cristallise l'attention de l'opinion publique et du monde politique. Certains événements ou des images stéréotypées focalisent une grande partie de cette attention, parfois au détriment d'une perception des migrations qui serait à la fois plus globale et plus nuancée. Or, la méconnaissance des réalités migratoires ne peut qu'accroître les incompréhensions au sein d'une société profondément marquée par la diversité des origines, et risque par ailleurs d'aboutir à des choix de société et à des mesures politiques mal adaptés aux situations réelles.

8. Bilan et Comptes de résultats

Ci-dessous, une synthèse des principaux chiffres du bilan au 31/12/2013 et des comptes de résultats de l'année 2013. Ces chiffres ont été présentés pour approbation au Conseil d'Administration du Centre du 19 mars 2014 et les comptes ont fait l'objet d'un contrôle par le Commissaire-Réviseur. Cette synthèse ne reprend que les chiffres du seul Centre, à l'exclusion de ceux du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) et du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale: ceux-ci sont effectivement gérés séparément, sous la responsabilité de leur comité de gestion.

Les montants repris sont exprimés en milliers d'euros.

Bilan au 31/12/2013 (x 1.000 €)

Actif	7.154	Passif	7.154
Actifs immobilisés	361	Capital	55
Immobilisations corporelles	237	Résultat cumulé	4.374
Immobilisations financières	124	Provisions	37
Actifs circulants	6.793	Dettes	2.688
Créances commerciales	1.890	Fournisseurs	581
Placements de trésorerie	450	Dettes sociales	746
Valeurs disponibles	4.452	Autres dettes	1.361
Actif transitoire	1		

Compte de résultats 2013 (x 1.000 €)

Produits	8.623	Charges	9.164
Subventions	6.758	Frais de projets	1.436
Revenus de projets	1.506	Frais de fonctionnement	1.864
Revenus divers	320	Frais de personnel	5.716
Revenus financiers	0	Amortissements	149
Produits exceptionnels	39		
		Résultat de l'exercice 2013	- 541

Colophon

Le Centre en 2013- Rapport d'activité et de gestion 2013
Bruxelles, mars 2014

Editeur et auteur:

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
Rue Royale 138, 1000 Bruxelles
T: 02 212 30 00
F: 02 212 30 30
epost@cntr.be
www.diversite.be

Redaction: Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Traduction: Signes et Caractères

editeur responsable: Jozef De Witte

Dit jaarverslag is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

Le Centre encourage le partage des connaissances, mais il insiste sur le respect dû aux auteurs et contributeurs de tous les textes de cette publication. Ce texte ne peut être utilisé comme source d'information que moyennant mention de l'auteur et de la source du fragment. Aucune reproduction, exploitation commerciale, publication ou adaptation partielle ou intégrale des textes, photos, illustrations graphiques ou de tout autre élément protégé par des droits d'auteur ne pourra en être faite sans l'accord préalable et écrit du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

www.diversite.be